



CHAUFFOUR SUR VELL

Compte rendu de la séance du mardi 09 avril 2019 18 heures 30

Secrétaire(s) de la séance: Sandrine FOUSSAT

Présents : 9 Jean-Marie BLAVIGNAC Elisabeth ARRESTIER Jocelyne BIACHE Bruno RIBIERE Sandrine FOUSSAT Olivier CHAUMEIL Maryse GENEVAISE Philippe COURBEBASSE Pascal BRUYERE

Absents : 2 Christophe JEANNEL

Représentés : 1 Christine POUJADE

Ordre du jour:

- 1) Vote Compte administratif communal 2018
- 2) Vote Compte de gestion communal 2018
- 3) Vote Affectation du résultat 2018
- 4) Vote Compte administratif 2018 du Lotissement de Révoudier
- 5) Vote Compte de gestion 2018 du Lotissement de Révoudier
- 6) Vote Affectation du résultat 2018 Lotissement de Révoudier
- 7) Vote des taux de contributions directes 2019
- 8) Vote Budget communal 2019
- 9) Vote Budget Lotissement de Révoudier 2019

INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

Vote du Compte administratif communal de Chauffour (DE 08 2019) **vote pour : 0**
vote contre : 0 abstention : 0
Vote pour: 10 Vote contre: 0 Abstention(s): 0

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Jean-Marie BLAVIGNAC, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	115 476,91			64 165,21	115 476,91	64 165,21
Opérations exercice	71743,22	156 154,81	209 729,90	232 624,55	281 473,12	388 779,36
Total	187 220,13	156 154,81	209 729,90	296 789,76	396 950,03	452 944,57
Résultat de clôture	31 065,32			87 059,86		55 994,54
Restes à réaliser	19368,02	19 800,00			19 368,02	19 800,00
Total cumulé	50 433,34	19 800,00		87 059,76	19 368,02	75 794,54
Résultat définitif	30 633,34			87 059,76		56426,52

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Affectation du résultat de fonctionnement communal de Chauffour (DE 09 2019)
vote pour : 0 vote contre : 0 abstention : 0

Vote pour: 10 Vote contre: 0 Abstention: 0

Le Conseil Municipal de Chauffour, réuni sous la présidence de M. Jean-Marie BLAVIGNAC, Maire,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 87 059,86

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	64 165,21
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	53 620,23
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	-31 065,32
Résultat cumulé au 31/12/2018	87 059,86
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	87 059,86
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	30 633,34
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	56 426,52
B.DEFICIT AU 31/12/2018	

Vote du Compte de Gestion Communal de Chauffour (DE 10 2019) vote pour : 0
vote contre : 0 abstention : 0
Vote pour: 10 Vote contre: 0 Abstention(s): 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Marie BLAVIGNAC,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du Compte administratif du lotissement de récoumier (DE 11 2019) vote pour :
0 vote contre : 0 abstention : 0

Vote pour: 10 Vote contre: 0 abstention: 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Elisabeth ARRESTIER, 1er adjoint,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Jean-Marie BLAVIGNAC, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	22 562,01	13 438,62	15 011,30	15 011,30	37 573,31	28 449, 92
Total	22 562,01	13 438,62	15 011,30	15 011,30	37 573,31	28 449, 92
Résultat de clôture	9 123,39					9 171,23
Restes à réaliser						
Total cumulé	9 123,39				9 123,39	
Résultat définitif	9 123,39				9 123,39	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement du lotissement de récoucier (DE 12 2019) vote pour : 0 vote contre : 0 abstention : 0

Vote pour: 10 Vote contre: 0 abstention: 0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Marie BLAVIGNAC, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018

Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	
- Excédent d'investissement antérieur reporté	9 171,23

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2018

- Solde d'exécution de l'exercice	-9 123,39
- Solde d'exécution cumulé	47,84

Restes à réaliser au 31/12/2018

- Dépenses d'investissement	
- Recettes d'investissement	

Solde

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2018

- Rappel du solde d'exécution cumulé	47,84
- Rappel du solde des restes à réaliser	

Excédent de financt total 47,84

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	
- Résultat antérieur	

Total à affecter

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Vote du Compte de Gestion du Lotissement de récoucier (DE 13 2019) vote pour : 0 vote contre : 0 abstention : 0

Vote pour: 10 Vote contre: 0 Abstention: 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BLAVIGNAC Jean-Marie, Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du taux des 3 taxes (TH, TFB, TFNB) (DE 14 2019) vote pour : 0 vote contre : 0 abstention : 0

Vote pour : 10 Vote contre : 0 Abstention: 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil,

- de ne pas modifier le taux des trois taxes (TH, TFB, TFNB,) ce qui correspond pour l'année 2019 à :

Taxes	Taux d'imposition 2018	Taux d'imposition 2019	Bases d'imposition prévisionnelles	Produit correspondant
D'habitation	9,23	9,23	514 900	47 525,27
Foncière (bâtie)	10,90	10,90	307 300	33 495,7
Foncière (non bâtie)	82,16	82,16	20 300	16 678,48
			Total	97 699,45

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit : 9,23 % pour la Taxe d'Habitation, 10,90 % pour la Taxe Foncière (Bâtie), 82,16 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie).

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision. Vote du taux des 3 taxes

Approbation du budget primitif 2019 et du budget annexe Lotissement de récouder (DE 15 2019) vote pour : 0 vote contre : 0 abstention : 0

Vote pour: 10 Vote contre: 0 Abstention: 0

M Jean-Marie BLAVIGNAC, maire, invite à adopter les budgets primitifs 2019 de notre commune, qui se

composent du budget principal et du budget du Lotissement de Récouquier.

Ces budgets s'équilibrent ainsi :

BUDGET PRINCIPAL 2019

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	253 189,52	37 588,00	290 777,52	233 142,00	57 635,52	290 777,52
Section d'investissement	323 086,02	38 107,32	361 193,34	317 772,34	43 421,00	361 193,34
Total	576 275,54	75 695,32	651 970,86	550 914,34	101 056,52	651 970,86

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE RECOUDIÉ 2019

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section d'exploitation	36 246,04	65 695,96	101 942,00	50 471,04	51 471,00	101 942,00
Section d'investissement	64 743,80	0	64 743,80	64 695,96	47,84	64 743,80
Total	100 989,84	65 695,96	166 685,80	115 167,00	51 518,84	166 685,80

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après en avoir délibéré,

- **sur le budget principal 2019:** Par dix voix pour, aucune voix contre, aucune abstention,
 - **ADOpte** le budget primitif 2019 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.
- **sur le budget du Lotissement de Récouquier 2019 :** Par dix voix pour, aucune voix contre, aucune abstention,
 - **ADOpte** le budget primitif 2019 du budget annexe du Lotissement de Récouquier de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section d'exploitation.

